



Mise en contentieux pour chèque encaissé à tort

Par **TIATIANA**, le **29/10/2009** à **17:57**

Bonjour,

Je vous explique ma situation en espérant que vous puissiez me venir en aide.

Je suis en litige depuis janvier avec un fournisseur avec lequel j'ai acheté de la marchandise pour la rénovation de ma maison. (En bref : 3 tarifs différents pour le même produit sur la facture, erreur de quantité facturé, problème de commande etc...)

J'avais ouvert un compte chez eux en début d'année et donc je recevais une facture chaque mois. A chaque fois, j'ai envoyé un chèque en règlement, sauf que le chèque de la facture de février (envoyer au mois de mars) n'avait pas été débité au 01 juin. J'ai donc téléphoné à l'entreprise pour le signaler. Celle-ci m'informe qu'ils n'ont jamais reçu mon chèque. Or j'ai envoyé ce chèque avec un courrier de réclamation (demande d'avoir + plainte) en recommandée. J'ai bien reçu les avoirs demandés mais ils disent n'avoir jamais eu ce règlement.

Suite à cela, ils m'ont envoyé une lettre de désistement. J'ai donc fait opposition sur ce chèque et j'en ai refais un autre.

15 jours après, je reçois une mise en demeure de payer avant mise aux contentieux. Je repasse un petit coup de téléphone pour leur dire que j'avais envoyé un nouveau chèque qui a fini par être encaissé. Donc je me retrouve avec un solde à zéro et toutes mes factures de payées. Mi juillet, ils m'envoient un chèque de remboursement, en me disant qu'ils avaient encaissés les deux chèques (impossible puisqu'ils m'ont demandé de faire opposition). Je les contacte de nouveau pour leur expliquer la situation et me disent que tout est réglé et qu'il faut que j'encaisse le chèque.

Et là j'aurais dû leur renvoyer leur chèque mais comme j'en avais marre, j'ai fini par l'encaisser. Aujourd'hui, il me menace de m'envoyer au contentieux pour chèque impayé. Ont-ils le droit ? Sachant que toutes mes factures sont payées et que le chèque qu'ils m'ont

fait est une erreur (encore une fois) de leur part.

Dois-je Obligatoirement les rembourser ? et si oui, puis-je échelonné mais remboursement
Merci de votre aide.

Tiatiana